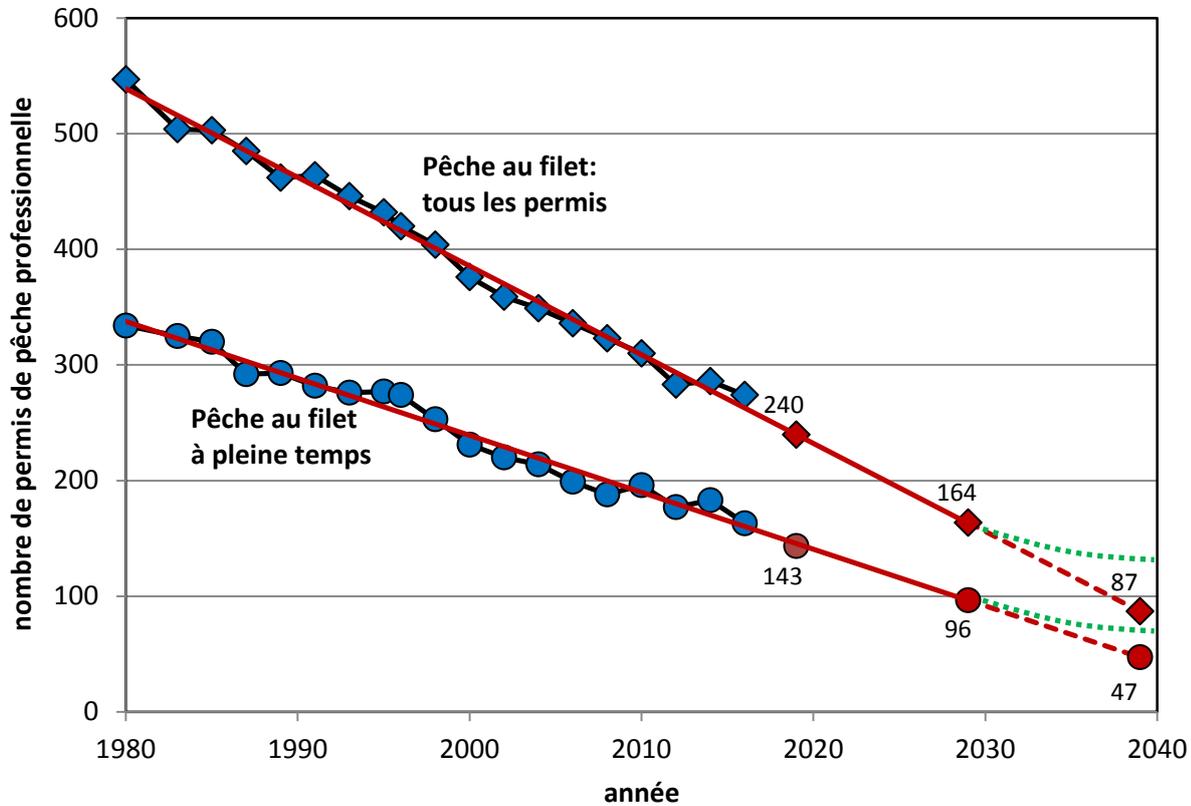


Handout en français



Présentation de Reto Leuch, président de l'ASPP

La branche des pêcheurs professionnels: un métier sans lendemains?



2030:
mes attentes:
la protection des
eaux sera ajustée
la chaîne aliment.
non plus troublée
l'entreprise sera re-
prise par mon fils

Résumé

1. Le nombre de patentes de pêche professionnelle, respectivement d'exploitations de pêche, a diminué à un taux de plus de 3,2 % par an depuis 1980. Cette diminution est plus de deux fois plus rapide que dans le cas de l'ajustement structurel agricole (1,5 %/an). Dans le cas de l'agriculture, les terres libérées sont reprises par une autre exploitation, tandis qu'une patente de pêche qui a été abandonnée reste inutilisée. La diminution du nombre de patentes est bien décrite par une courbe de tendance linéaire. Pour 2019, le nombre total de pêcheuses et pêcheurs professionnels est estimé à 240, dont 143 pêcheurs au filet à plein temps (le groupe de pêcheurs à patente le plus important et le plus actif).
2. Pour les prévisions à court terme "2019 + 10 ans", on peut supposer que la tendance actuelle se maintiendra. En conséquence, le nombre total de pêcheuses et pêcheurs professionnels tombera à 164 patentes d'ici 2029, dont 96 sont des pêcheurs au filet à temps plein.
3. Dans l'enquête de l'Association Suisse des Pêcheurs Professionnels (ASPP) de 2018, 59% des détenteurs de patente de pêche dans la tranche d'âge des 60 ans et plus ont déclaré que leur entreprise allait probablement - ou même certainement - disparaître. La principale raison de l'absence de poursuite d'exploitation est le manque de perspectives de rendement et donc de revenus suffisants issus des captures.
4. Pour les prévisions à moyen terme "2019 + 20 ans", la mise en œuvre de mesures pertinentes et rapidement efficaces en faveur d'une chaîne alimentaire à nouveau fonctionnelle sera décisive. Si tel est le cas, un changement de tendance à partir de 2029 pourrait éventuellement stabiliser le nombre de pêcheuses et pêcheurs professionnels et maintenir ainsi le nombre de patentes à un bon niveau de 100 permis et de 60 à 70 pêcheurs au filet à temps plein. Dans le cas contraire, le nombre de patentes continuera de diminuer, conformément à la tendance linéaire, pour atteindre un total de 87 pêcheuses et pêcheurs professionnels en 2039, dont 47 pêcheurs au filet à plein temps.
5. L'évolution du nombre de patentes dans les grands lacs, qui totalisent le nombre le plus important de pêcheuses et pêcheurs professionnels, est particulièrement décisive pour l'évolution du nombre de patentes dans toute la Suisse:
 - Le lac Léman (80 patentes, 11 kg/ha de rendement de capture, teneur en P 18 µg/L) est actuellement encore rentable. La teneur en P devrait tomber à 10 µg/L d'ici 2030 environ. Ainsi, le rendement de la pêche pourrait chuter clairement et le nombre de pêcheuses et pêcheurs professionnels pourrait également diminuer dans ce lac.
 - Le lac de Constance y compris le lac Inférieur (45 patentes, 6 kg/ha de rendement de capture, teneur en P inférieure à 10 µg/L) est tombé à un bas niveau de rendement il y a déjà quelques années en raison de la faible teneur en nutriments et des problèmes d'espèces non-indigènes. Le nombre de patentes sur le lac de Constance a d'ores et déjà nettement diminué, mais cela n'apparaît pas encore dans la version actuelle des statistiques fédérales sur la pêche (jusqu'en 2016).
 - Au lac de Neuchâtel (32 patentes, 16 kg/ha de rendement de capture, teneur en P inférieure à 10 µg/L), le rendement de la pêche est en baisse (recul à 7,6 kg/ha en 2018). Si ce faible rendement persiste, le nombre de patentes dans ce lac devrait également diminuer de façon significative.
6. La forte baisse du nombre de pêcheuses et pêcheurs professionnels et donc du nombre d'exploitations touche principalement les restaurants spécialisés dans le poisson, puisque la majorité des pêcheries vendent 50 à 100% de leurs prises quotidiennes aux restaurateurs.
7. La question cruciale pour la survie économique d'une PME de pêche est de savoir combien d'argent reste à l'entreprise après que les dépenses d'exploitation sont déduites du revenu de la vente du poisson (rendement brut). Dans l'enquête ASPP de 2018, 82 % des exploitations ont déclaré que les dépenses (salaires de tiers, remplacement des filets, carburant, espace de travail, eau/électricité, assurances, etc.) représentaient bien plus que le 50 % des revenus de la vente.
8. La perte de valeur ajoutée pour le service écosystémique "rendement halieutique" des lacs est affolante: à moyen terme, une diminution de valeur ajoutée d'environ 10 millions de CHF par an sera causée par la "perturbation de la chaîne alimentaire". Et d'ici 2029, il faut compter sur une diminution de valeur ajoutée de 4,6 millions de CHF par an parce que des dizaines de pêcheries fermeront leurs portes étant donné que l'exploitation des ressources halieutiques sauvages ne peut plus être rentable. En outre, selon le Conseil fédéral (Motion 09.3723), les dommages causés aux filets par les cormorans s'élèvent à 1,4 million de CHF par an.
9. Lorsque la perturbation de la chaîne alimentaire cause des problèmes à la pêche professionnelle, il faut généralement s'attendre à ce que cela génère également un effet défavorable sur les prises de la pêche de loisirs. Cependant, il est aussi possible que la pêche de loisirs bénéficie de la diminution du nombre d'exploitations de pêche professionnelle et que leurs prises potentielles restent dans les lacs (effet compensatoire en faveur de la pêche de loisirs).